



PM/EG

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

STATIONNEMENT

AVENUE MAURICE THOREZ (R.D.156 A)

RUE EDOUARD VASSEUR (V.C.)

RUE MARCEAU (V.C.)

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT qu'un tournage va être entrepris avenue 38 Maurice Thorez par la société KOWLOON FILM – 22 rue de Paradis – 75010 Paris, agissant pour son propre compte,

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans ces voies nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes à compter du **23 juillet 2022 à 8 heures** jusqu'au **27 juillet 2022 à 8 heures** :

- Avenue Maurice Thorez :
 - **Neutralisation du stationnement côté impair** au droit des n^{os}117 à 145,
 - **Neutralisation du stationnement côté pair** au droit des n^{os}66 à 76,
- Rue Edouard Vasseur :
 - **Neutralisation du stationnement** au droit des n^{os}2 à 6 pour permettre l'installation des loges,
- Rue Marceau :
 - **Neutralisation du stationnement côté impair** au droit des n^{os}37 à 58 puis face au n^o58,
 - **Neutralisation du stationnement côté pair** au droit des n^{os}38 à 58.

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de la société KOWLOON FILM.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- M. le Responsable de S^{ce} Territorial Ouest- D.T.V.D .du Conseil Départemental de Val-de-Marne,
- D.T.S.P (voies départementales),
- Société KOWLOON FILM – 22 rue de Paradis – 75010 Paris

FAIT EN MAIRIE, le 19 JUIL. 2022

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire



PUBLIE SUR ivry94.fr

LE

20 JUIL. 2022



Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

Nathalie Leberthon